

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA16 09012

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2016, le règlement suivant :

RCA16 09012 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS (DOSSIER 1161082010);

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 janvier 2017.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

DONNÉ à Montréal, ce huitième jour de février deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement